



Argumenter face aux réticences

Fiche technique Refuges LPO n°9



Objectif

L'évolution des pratiques d'une organisation, collectivité ou entreprise, suscite toujours des mécontentements, le temps de comprendre et accepter les changements. La plupart des plaintes sont dues à une incompréhension ou à des idées reçues. Aussi, afin d'éviter les malentendus ou conflits et s'assurer la confiance des habitants, usagers, salariés, il est primordial de préparer un argumentaire pour répondre aux éventuelles remarques.

Ce tableau présente un exemple non exhaustif de plaintes souvent avancées lors d'un passage à une gestion écologique et des éléments de réponse qui peuvent y être apportées.

Les réticences	Éléments de réponse
« La nature, ça fait laisser-aller, les espaces publics doivent être entretenus ! »	<ul style="list-style-type: none"> Les espaces verts gérés écologiquement en milieu urbain améliorent notre qualité de vie agissant sur le stress et la pollution de l'air. Les espaces publics sont toujours entretenus, les pratiques de gestion sont seulement différentes car les méthodes de gestion et ses objectifs par espace, ont changé. De plus, cette gestion différenciée, plus favorable à la biodiversité, occasionne moins de bruits, moins de déchets verts et est plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique.
« Désherber chimiquement un petit espace ne pollue pas ! »	<ul style="list-style-type: none"> Les produits phytosanitaires chimiques comportent un aspect dangereux pour la santé et l'environnement (voir étiquette) et se diffusent au-delà de la zone d'application. Ils peuvent se volatiliser dans l'air, ruisseler dans l'eau ou s'infiltrer dans le sol, générant des pollutions !
<p>« On paye nos impôts pour que la commune soit propre ; alors il faut éliminer les mauvaises herbes ! »</p> <p>« Il y a des mauvaises herbes, ça manque d'entretien ! »</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation d'herbicides entraîne un renforcement du traitement de l'eau pour la rendre potable, ce qui se répercute sur la facture pour le contribuable. Ainsi, à long terme, l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, en améliorant la qualité de l'eau, entraînera éventuellement une baisse des coûts et donc éventuellement des impôts. L'arrêt des pesticides engendre la réapparition de la végétation spontanée. Il est indispensable de la valoriser et la faire connaître pour prouver qu'elle n'est pas représentative d'un manque d'entretien mais une manifestation de la nature en milieu urbain. En quoi les « mauvaises herbes » ou végétation spontanée vous paraissent-elles sales ? C'est plutôt l'utilisation d'herbicides contre ces dernières qui menace la biodiversité et est dangereux pour notre santé puisqu'ils se retrouvent dans l'eau, le sol et l'air ! La végétation spontanée doit être vue comme un indicateur de bon état sanitaire plutôt que comme une négligence.
« Le désherbage thermique n'est pas mieux que le chimique : ça consomme du carburant et dégage du CO2. »	<ul style="list-style-type: none"> En effet, le désherbage thermique n'est pas 100 % écologique. Cependant son impact est plus faible que celui du désherbage chimique dont la fabrication dérive souvent du pétrole et se fait dans des usines pétrochimiques très polluantes qui consomment elles aussi du carburant, dégagent du CO2, et est dangereux pour la santé des fabricants et utilisateurs. Néanmoins pour diminuer l'utilisation de pesticides il est plus intéressant de combiner le désherbage thermique avec des méthodes mécaniques, manuelles et de favoriser les techniques préventives.

<p>« <i>Les mauvaises herbes dans les cimetières sont un manque de respect pour nos morts !</i> »</p>	<p>Notre volonté n'est en aucun cas de manquer de respect aux morts mais de limiter l'impact sur l'environnement des coutumes funéraires. En effet, les herbicides chimiques s'infiltrent dans le sol puis les eaux et les polluent ce qui ne profite ni aux morts, ni aux vivants. Ainsi l'arrêt de l'emploi de ces herbicides engendre l'apparition d'une végétation parfois considérée comme moins esthétique mais bien plus bénéfique pour l'environnement.</p>
<p>« <i>Entretenir sans herbicides entraîne une charge de travail plus conséquente pour désherber manuellement et donc engendre des coûts pour engager du personnel... !</i> »</p>	<p>Notre objectif est de mieux respecter l'environnement. Pour cela, nous avons décidé de tolérer davantage la végétation spontanée qui est importante pour la biodiversité. Ainsi, engager du personnel supplémentaire ne sera pas utile pour cette tâche. De plus, il faut savoir que dans le cadre de la gestion différenciée, le temps de travail des techniciens est redistribué selon les objectifs d'entretien. Ainsi, le temps gagné sur un espace est consacré à un autre, plus gourmand en main d'œuvre.</p>
<p>« <i>Le fauchage tardif amène des mauvaises herbes et ne fait que disperser les chardons et les orties !</i> »</p>	<p>Il faut garder à l'esprit que ces espèces, peu appréciées à cause de leur aspect piquant et leur tendance « envahissante », sont importantes pour la faune. Par exemple, plusieurs papillons et oiseaux se nourrissent de ces plantes dont il faut néanmoins contrôler le caractère envahissant. De plus, le fauchage tardif est réalisé de façon à limiter leur dispersion.</p>
<p>« <i>Il faudrait mettre davantage de produit pour plus d'efficacité !</i> »</p>	<p>Attention, des tests sont réalisés pour définir les doses indiquées sur les étiquettes des produits phytosanitaires. Ces produits étant déjà dangereux, s'ils sont utilisés de manière excessive, ce sera d'autant plus dommageable pour la faune et la flore.</p>
<p>« <i>A quoi bon supprimer l'usage des pesticides sur nos espaces verts puisque notre utilisation n'est rien comparée à celle des agriculteurs ?</i> »</p>	<p>Le monde agricole n'est pas seul responsable de la pollution généralisée des cours d'eau par les pesticides ! Les collectivités utilisent 2 % des quantités de pesticides distribuées en France, mais les pollutions qu'elles engendrent ont une part non négligeable dans la contamination des eaux. Pourquoi ? Les surfaces traitées par les communes sont principalement imperméables ou à fort potentiel de ruissellement, et elles sont souvent reliées directement aux fossés ou aux cours d'eau via des avaloirs. Par conséquent, elles entraînent des transferts vers les eaux 2 à 20 fois plus importants que les utilisations agricoles.</p> <p>L'utilisation des pesticides induit un risque sanitaire pour la santé des agents applicateurs et pour le public qui fréquente les espaces traités.</p>

Ressources et contacts

- **Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes** / FEREDC Bretagne, 2012, 136 p.
- **Guide de La communication sur la gestion différenciée** / Pôle wallon de gestion différenciée, 2013, 93p.
- **Guide Pour une gestion durable des espaces publics en Picardie** / URCPIC de Picardie - CPIE des Pays de l'Aisne, 2012, 47 p.

